

1883, un laboratoire d'industrie laitière à Copenhague avec une section technique, chimique et bactériologique; il existe également une chaire d'industrie laitière à l'école supérieure vétérinaire et d'agriculture. Une école spéciale de laiterie a été créée à Ribe (Jutland), des cours de laiterie dans les écoles d'agriculture de Tune (près Copenhague), de Ladelundgaard et de Dalun (près d'Odense). De plus, des professeurs nomades d'industrie laitière sont nommés par l'Etat.

Une grande association de laiterie, le *Dansk Mejeristforening*, créée en 1887, publie la revue hebdomadaire *Mælkeri Tidende*.

A la fin de 1890 on comptait, dans le pays, 1,200 laiteries, dont 970 fermes appartenant à des sociétés, il y a donc une fromagerie par 25 milles carrés.

Parmi les nouvelles conquêtes de la science en Danemark, il faut mentionner l'invention de l'extrait de présure, de la poudre et des tablettes de présure Hansen.

Le Danemark entretient en Angleterre un agent spécial pour la laiterie depuis 1888; l'école supérieure d'agriculture de Copenhague comprend aussi depuis 1890, une section du commerce de la laiterie.

(A suivre.)

CHOSSES DE QUÉBEC

Les hommes d'affaires de Québec n'ont pas oublié la question de la construction d'un pont pour relier l'Intercolonial au Pacifique, entre Québec et la rive Sud. Plusieurs allusions à ce projet ont été faites dans les discours prononcés au banquet donné aux délégués intercoloniaux. Mais il ne suffit pas de faire des discours pour mener une semblable entreprise à bonne fin. Que la chambre de commerce de Québec et le conseil de ville unissent donc leurs efforts, leur influence et peut-être obtiendront-ils, de l'un ou de l'autre gouvernement, quelque chose de mieux que de l'eau bénite de cour. Le Pacifique Canadien à qui on a laissé le temps de se faire une autre route à la mer par le pont de Lachine et la ligne courte sur St-Jean, N. B. n'a plus le même intérêt qu'autrefois au pont de Québec. L'aide doit cependant venir et du Pacifique et de l'Intercolonial, c'est-à-dire du gouvernement fédéral, et si nous avions droit de vote au caucus des députés de Québec au parlement fédéral, nous exigerions du Pacifique, à la première demande de faveurs gouvernementales, l'enga-

gement formel, dans un temps déterminé, de construire le pont.

Les subventions accordées à différents tronçons de chemins de fer qui vont constituer une ligne courte entre Québec et l'Ouest, par le Grand Nord et autres voies en construction, n'auront tout leur effet pour le bien du pays que lorsque le pont de Québec sera construit.

Pour ceux de nos lecteurs qui désireraient exposer à Québec, nous publions les règlements suivants concernant l'inscription des objets à exposer :

Toutes les entrées devront être faites sur des formules imprimées qu'on peut obtenir gratis du secrétaire, au Palais Législatif, Québec, où on pourra également se procurer la liste des prix. Ces formules doivent être remplies et signées par l'exposant, puis envoyées le ou avant le lundi 3 septembre.

On attire l'attention spéciale des exposants sur l'absolue nécessité qu'il y a pour eux de faire leur inscription à la date susmentionnée, afin de donner le temps nécessaire pour examiner les bulletins d'inscription, assigner le local, expédier les cartes d'entrées, faire la correspondance et corriger les erreurs et les omissions.

Le prix d'entrée doit toujours accompagner l'envoi de la demande d'entrée elle-même, sans quoi aucune inscription ne sera reçue. Ces remises d'argent peuvent être faites par mandats de poste ou lettre enregistrée. *Les timbres-poste ne sont pas désirables*

En faisant son inscription, l'exposant doit avoir grand soin de donner au long son adresse postale, et dans les cas de résidence dans la ville, le nom de la rue et le numéro de sa place d'affaires.

Sans une permission spéciale du comité, personne ne pourra entrer pour concours plus d'un spécimen dans aucune section d'une classe, la classe des animaux exceptée.

Dans la classe des animaux toutes les entrées devront être faites au nom du propriétaire de *bonne foi* de chaque animal; et quiconque exhibera un animal dont il n'est pas propriétaire de *bonne foi*, perdra tout prix qu'il aura remporté.

Dans toutes les autres classes, les entrées devront autant que possible être faites au nom du producteur ou fabricant ou des agents dûment autorisés par eux.

Tout article doit être entré sous le nom désigné dans la liste régulière; mais si quelque article diffère essentiellement de ceux mentionnés

dans la liste, il pourra alors être entré dans la classe dont il se rapproche le plus, sous le nom d'*extra*.

Pour toute entrée d'animal ou d'article, l'exposant recevra une carte spécifiant la classe, la section, le numéro d'entrée, et le nom de l'exposant; cette carte devra demeurer attachée à tel animal ou article pendant toute la durée de l'exposition.

Dans tous les cas, le droit de rejeter entièrement ou d'accepter sous condition une entrée ou une demande est réservé au comité, qui, sous aucune considération, ne permettra l'admission des articles nuisibles, ou qui seraient d'une nature dangereuse par la possibilité de leur combustion ou de leur explosion; et si, par hasard ou autrement, de tels articles étaient trouvés sur le terrain, ils pourront être enlevés par ordre du bureau des directeurs.

Les exposants rendront grandement service aux officiers de la compagnie d'Exposition en faisant leurs entrées le plus tôt possible.

Tarif des Inscriptions.

Les prix exigés pour concourir sont comme suit.

A.—DÉPARTEMENT AGRICOLE :

Chevaux, prix d'entrée \$1,00 par tête, écurie comprise.

Bêtes à cornes, prix d'entrée, 50c par tête, étal compris.

Moutons, prix d'entrée, 25c par tête, étal compris.

Porcs, prix d'entrée, 25c par tête, étal compris.

Volailles, prix d'entrée, 10c par tête, étal compris.

Produits de la laiterie, 25c chaque section.

Produits agricoles, 50c pour dix entrées ou moins, \$1.00 pour plus de dix entrées.

Matériel agricole, 25c chaque instrument.

B.—DÉPARTEMENT INDUSTRIEL

Machines et poêles, \$1.00 chaque entrée.

Voitures, 25c chacune.

Pianos et orgues, 25c pour chaque instrument.

Produits de l'industrie et de toutes les autres classes autres que celles ci-dessus mentionnées, \$1.00 chaque entrée.

Département des femmes et Industrie domestique, 50c pour cinq entrées ou moins, \$1.00 pour plus de cinq entrées.

Le comité pourra faire des arrangements spéciaux pour des collections.